



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3402

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association Maison de l'environnement - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2019**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 18 mars 2019****Délibération n° 2019-3402**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Association Maison de l'environnement - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2019**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'association Maison de l'environnement est régie par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Elle a été créée conformément aux statuts approuvés par son assemblée générale constitutive du 28 juin 1994 et déposés à la Préfecture du Rhône le 20 septembre 1994.

Les membres fondateurs de l'association sont, outre 7 associations de protection de l'environnement, le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'association compte, à ce jour 42 associations membres.

Depuis 2017, l'association Maison de l'environnement occupe des locaux mis à disposition par la Métropole situés 14, avenue Tony Garnier à Lyon 7<sup>e</sup>. La valorisation financière de ces moyens en immobilier représente 280 344 €, dont environ 25 000 € seront supportés par l'association Maison de l'environnement.

**II - Objectifs**

L'association Maison de l'environnement réunit les associations et les personnes ayant pour objectif de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement, l'écologie et le développement durable sur le territoire de la Métropole. Sa finalité est de donner aux citoyens et à leurs organisations des clés de compréhension leur permettant d'adapter leur mode de vie aux enjeux écologiques et de contribuer à la construction d'une Métropole écologique et citoyenne. Dans cet objectif, la Maison de l'environnement travaille avec ses membres, ses partenaires et ses projets propres. Son projet associatif, adopté en juin 2017, se définit en 5 orientations stratégiques : poursuivre la sensibilisation des publics, renforcer les acteurs associatifs, développer les synergies et les projets communs, contribuer à un accompagnement des initiatives citoyennes, contribuer à une éco-citoyenneté dans les autres secteurs associatifs (social, culture, sport, et institutions du territoire).

**III - Actions réalisées au titre de l'année 2018**

En 2018, l'activité de la Maison de l'environnement, déployée avec ses associations membres et partenaires pour répondre à sa vocation de sensibilisation des publics à l'environnement et au développement durable, s'est traduite par 77 événements animés par 22 associations différentes. Ce bilan global s'illustre de la manière suivante :

- programme d'une large gamme d'actions-supports pour le développement d'une culture développement durable accessible à un public diversifié : une vingtaine de conférences ou projections-débat, des ateliers pédagogiques (24 adultes), 15 stages-science à destination des enfants durant les congés scolaires, 9 sorties découvertes, 13 expositions,

- soutien financier aux animations des associations membres : dans les écoles, collèges, centres de loisirs, structures d'éducation populaire, dont le public bénéficiaire a porté respectivement sur plus de 2 000 jeunes (scolaires/enfants) et 580 adultes,

- développement de la culture environnementale par l'écrit via l'organisation de différents prix littéraires : prix collégien du livre environnement de la Métropole (12 collèges, 220 collégiens), prix régional du livre environnement, prix Lire pour Demain (200 lycéens),

- sensibilisation et information du public dans le cadre de grands événements : participation au salon Primevère, et à divers événements (Fête de l'iris -Oullins, Bons Plants de la Feyssine, etc.), programmation d'activités à la Maison de l'environnement dans le cadre de différentes manifestations : Journées européennes du Patrimoine, Journées mondiales zones humides, Fête de la science, le Jour de la Nuit, etc.

Sa fonction de développement et diffusion de la culture environnementale s'appuie, notamment, sur sa médiathèque, qui a compté un millier de visiteurs et plus de 1 000 ouvrages empruntés. Elle valorise son fonds documentaire à travers une production bibliographique (4 publications thématiques, lettre d'information *l'écho libri*, sélection Newsletter).

La nouvelle gouvernance définie par le projet associatif dont l'association s'est dotée en 2017, s'est traduite en 2018 par le renforcement de la mobilisation des associations membres dans les différentes commissions d'animation de sa mise en œuvre (programmation, médiathèque, communication) et par le développement de synergies et de projets communs, en particulier avec la formulation d'un programme de projets inter associatifs qui seront mis en place en 2019.

Le nombre d'associations membres s'est encore développé en 2018 avec 6 nouvelles associations. La Maison de l'environnement compte aujourd'hui 41 membres actifs et un membre partenaire, l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole (ALEC Lyon).

Les locaux de la Maison de l'environnement dont bénéficient prioritairement les associations adhérentes (64 % des réservations) accueillent également des réunions de structures extérieures et événements en dehors de ceux liés directement à la programmation de la Maison de l'environnement, tels que la séance de clôture du Défi famille à alimentation positive, le festival du voyageur engagé, des journées d'accueil d'étudiants (Sup'Ecolidaire).

Pour ce faire, la Métropole avait, par délibération du Conseil n° 2018-2835 du 25 juin 2018, votée l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 367 296 € nets de taxe dans le cadre du programme d'actions de l'association Maison de l'environnement.

L'association Maison de l'environnement a donc pu réaliser l'ensemble des actions programmées au titre de l'année 2018.

#### IV - Programme d'actions et budget prévisionnel pour l'année 2019

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2019 sont les suivants :

Budget prévisionnel	Montant 2019 (en €)
<b>Total produits</b>	<b>796 170</b>
subvention Métropole	367 296
subvention Métropole en nature (biens immobiliers)	280 344
autres subventions, dont :	97 980
<i>publiques :</i>	72 980
<i>privées</i>	25 000
ventes	27 755
autres produits	22 795

Budget prévisionnel	Montant 2019 (en €)
<b>Total charges</b>	<b>796 170</b>
charges de fonctionnement	510 514
charges salariales	285 656

La Métropole s'engage à verser, en soutien des actions menées par l'association, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 367 296 € nets de taxe.

Ce montant de subvention est équivalent au montant de la subvention accordé par la Métropole pour l'exercice 2018.

Au titre des actions auxquelles la Métropole se propose de participer financièrement, figurent :

- l'organisation d'une gamme diversifiée d'actions pour rendre accessible la culture environnementale et du développement durable à un public large qui se déclinent en animations autour d'une programmation mensuelle thématique :

- . une dizaine de soirées/conférences,
- . l'accueil de 10 expositions,
- . une quinzaine d'ateliers,
- . 3 stages (5 jours/stage) pendant les vacances scolaires,
- . 15 sorties et balades urbaines,
- . des animations pédagogiques (environ 230 animations),
- . la participation à des événements "grand public" (salon Primevère), programmation d'actions lors d'événements (journées européennes du patrimoine, etc.)
- . la participation à des événements nature organisés localement : Rendez-vous biodiversité-Lyon ; Bons plants de la Feyssine-Villeurbanne ; Fête de l'iris-Oullins, etc.) ;

- le développement et la diffusion de la culture environnementale à travers l'écrit :

- . gestion de la bibliothèque de l'environnement (3 000 visiteurs, 270 adhérents bibliothèque, 2 000 prêts, 5 000 références, 1 catalogue documentaire),
- . animation d'un réseau documentaire (14 associations, 9 000 références en base de données),
- . production de produits documentaires (10 dossiers thématiques) et valorisation des ressources documentaires (catalogue ressources : expos, jeux),
- . organisation et animation de prix littéraires : prix collégien du livre environnement de la Métropole (12 collèges, 360 collégiens), etc. ;

- le renforcement des acteurs associatifs (organisation de sessions de co-formation et d'échanges sur des thèmes identifiés entre les membres : animation, points juridiques, RH, etc.),

- le développement des synergies et de projets communs (animation auprès de nouveaux acteurs, comités d'entreprises, etc.) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 367 296 € au profit de l'association Maison de l'environnement dans le cadre de son programme d'actions pour 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Maison de l'environnement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

##### 2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement correspondante, soit 367 296 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P27O4360.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.**